



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

99^e séance plénière

Lundi 30 août 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkır..... (Turquie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 14 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projets de résolution (A/75/L.125 et A/75/L.126/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.125.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica, de concert avec le Mexique et la Slovénie et avec l'appui d'un grand nombre de coauteurs, a le plaisir de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution A/75/L.125, intitulé « Journée mondiale des zones humides », qui a été élaboré dans le cadre du suivi effectif de la résolution XIII.1 de la treizième session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dans laquelle la Conférence a invité, à l'unanimité, l'ONU à reconnaître le 2 février de chaque année Journée mondiale des zones humides.

Les zones humides sont vitales pour l'être humain et la nature en raison de leur valeur intrinsèque et des avantages et services qu'elles fournissent,

qui peuvent se mesurer en milliards de dollars chaque année. Ces écosystèmes fournissent directement ou indirectement la majeure partie de l'eau douce dans le monde, tant pour la consommation humaine et animale que pour l'irrigation. Ces écosystèmes sont des zones fertiles pour un large éventail de cultures, notamment le riz, qui est d'une importance vitale pour une grande partie de l'humanité, ainsi que pour la pêche et d'autres sources d'alimentation pour des milliards de personnes qui dépendent de ces zones humides côtières.

J'ai moi-même eu l'occasion de planter du riz dans des zones humides. C'est une expérience étonnante de voir comment, jour après jour, l'interaction entre l'eau et la matière végétale se transforme en vie et en nourriture. Qui plus est, il importe de souligner que les zones humides sont aussi essentielles aux efforts de régulation du climat mondial. Par exemple, les tourbières, les mangroves et les herbiers marins stockent naturellement du carbone. Les tourbières ne couvrent que 3 % de la surface terrestre, mais elles stockent 30 % du carbone de la planète. Les mangroves, les récifs coralliens et les plaines inondables préviennent les catastrophes causées par les inondations lors de phénomènes climatiques extrêmes, ce qui en fait des solutions naturelles importantes pour l'adaptation et la résilience.

Malgré tous les avantages qu'elles procurent, les zones humides sont gravement menacées depuis plusieurs décennies. Les zones humides disparaissent trois fois plus vite que les forêts. Selon le rapport intitulé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



« Perspectives mondiales des zones humides », qui a été publié en 2018, 35 % des zones humides ont disparu depuis 1970.

Les évaluations récentes faites par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ont conclu que 75 % des terres émergées de la planète ont été considérablement modifiées par les actions humaines, qui ont notamment provoqué la perte de 85 % des zones humides, lesquelles sont ainsi devenues les écosystèmes présentant le taux le plus élevé de détérioration, de perte et de dégradation.

Les zones humides sont essentielles pour atteindre les objectifs de développement durable. Les avantages et les services qu'elles fournissent étant très largement méconnus, car l'adoption de ce projet de résolution pourra nous permettre de tirer parti de l'instance mondiale considérable qu'est l'Organisation des Nations Unies pour renforcer nos efforts, promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides et accroître le niveau d'attention sur cette question importante.

Nous sommes convaincus que cette journée internationale encouragera davantage les gouvernements à promouvoir des campagnes, des actions et des habitudes pour atteindre ces objectifs. En outre, l'appui d'autres acteurs, tels que les médias, les entreprises privées et les citoyens, permettra d'accélérer leur conservation et leur utilisation rationnelle.

Le résultat final que nous soumettons aujourd'hui à l'Assemblée pour examen est le signe de l'attachement de toutes les délégations à cette cause commune. Nous saluons l'attitude constructive et positive de celles et ceux qui se sont associés à nous pour produire un document solide qui souligne le rôle crucial des zones humides. Nous remercions également les pays qui se sont associés à nous pour se porter coauteurs de ce projet de résolution, ainsi que la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), qui nous a guidés au cours de ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burkina Faso, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.126/Rev.1.

M. Tiare (Burkina Faso) : Au moment où nous nous apprêtons à adopter la résolution A/75/L.126/Rev.1 portant proclamation solennelle du 7 octobre de chaque année Journée mondiale du coton, j'ai une pensée particulière pour les centaines de millions de personnes à travers

le monde pour qui la culture du coton constitue une source vitale. Aujourd'hui est donc un grand jour pour ces acteurs, et je voudrais féliciter les pays membres de l'initiative sectorielle en faveur du coton, à savoir le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Tchad et mon propre pays, le Burkina Faso, et tous les coauteurs, pour la soumission de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Peut-être faut-il le rappeler, le coton, considéré comme l'or blanc dans de nombreux pays, est une fibre naturelle qui fournit à la fois des fibres et des aliments, contribuant ainsi à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Par ailleurs, sa culture a fait, et continue de faire, d'énormes progrès en matière de durabilité et de responsabilité environnementale, et permet de réduire la pauvreté en fournissant des emplois durables et décents à des millions de personnes dans le monde entier.

En effet, selon certaines statistiques, le coton est cultivé dans plus de 100 pays sur 2,5 % des terres arables de la planète, soit quelque 35 millions d'hectares, ce qui fait du coton l'une des cultures les plus importantes en termes d'utilisation des terres. Le coton est également un produit agricole fortement commercialisé, plus de 150 pays étant impliqués dans son exportation ou son importation. En outre, la biodégradation du coton est plus rapide par rapport aux alternatives synthétiques, réduisant ainsi la quantité de plastiques qui pénètrent dans notre environnement.

Malgré tous ses bienfaits et son évidente popularité, le rôle du coton en tant que catalyseur du développement durable dans les pays les moins avancés et en développement souffre encore d'un manque de visibilité en ce moment où nous entamons la décennie d'action du Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est pourquoi nous souhaitons, à travers l'adoption de cette résolution, pouvoir combler ce besoin légitime de visibilité et de reconnaissance du rôle du coton dans le processus de développement durable.

En effet, la proclamation de la Journée mondiale du coton contribuera sans aucun doute à sensibiliser davantage la communauté internationale à l'importance de la contribution du coton à la réalisation du Programme 2030. Ainsi, le 7 octobre de chaque année, la communauté internationale et les acteurs du coton célébreront la Journée mondiale du coton en sensibilisant les publics cibles aux nombreux avantages du coton, à ses qualités en tant que fibre naturelle et aux nombreux bénéfices que l'on retire de sa production, de sa transformation, de son commerce et de sa consommation dans le monde

entier. Au regard, donc, de l'importance de cette journée, qui permet de mettre en valeur les millions de personnes qui gagnent leur vie grâce à ce travail dans la production du coton et les industries connexes, je lance, au nom des pays membres de l'initiative sectorielle en faveur du coton et de tous les coauteurs, un appel à toutes les délégations pour qu'elles adoptent cette résolution ô combien importante.

D'ores et déjà, je remercie toutes les délégations qui ont participé activement au processus de négociation pour leur engagement, leur esprit constructif et leur flexibilité qui ont permis d'obtenir le texte consensuel soumis à l'adoption. Je remercie infiniment toutes les délégations qui se sont déjà portées coauteurs de la résolution, et j'invite aimablement toutes celles qui ne l'ont pas encore fait à le faire, et je les en remercie d'ores et déjà infiniment.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de nous prononcer sur les projets de résolution, les délégations qui souhaitent faire une déclaration pour expliquer leur vote avant le vote sur l'un ou l'autre ou les deux projets de résolution sont invitées à le faire maintenant en une seule intervention. Avant de donner la parole au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et qu'elles doivent prendre la parole de leur place.

M. Vigersky (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se rallieront au consensus sur le projet de résolution A/75/L.126/Rev.1, et remercient le Mali et le Burkina Faso de leurs efforts de facilitation. Nous notons que bien que le coton joue un rôle important dans l'amélioration des moyens de subsistance de millions de personnes, nous continuons de constater des violations des droits des travailleurs dans le secteur du coton, et nous ne pouvons pas fermer les yeux sur l'exploitation de ces travailleurs. Concernant le paragraphe 7, nous demandons instamment à l'ONU, à la société civile et au secteur privé de faire respecter les droits de tous les travailleurs, y compris dans les chaînes d'approvisionnement en coton, et de s'opposer fermement au recours au travail des enfants et au travail forcé dans l'ensemble du secteur. Nous notons également que la culture du coton, culture grosse consommatrice d'eau, est une importante occasion d'améliorer notre gestion des ressources en eau.

De nombreuses régions agricoles étant confrontées au stress hydrique, les États-Unis encouragent le développement de la gestion de l'eau à la ferme et de

l'irrigation efficace et la mise au point d'autres innovations pour soutenir un secteur du coton durable. Les États-Unis réaffirment leur explication de position sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, telle qu'elle a été donnée le 1^{er} septembre 2015 (voir A/69/PV.101).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.125, intitulé « Journée mondiale des zones humides ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution A/75/L.125, outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Gabon, Gambie, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Mongolie, Mozambique, Népal, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Suriname, Tadjikistan, Timor-Leste, Ukraine, Viet Nam et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.125 ?

Le projet de résolution A/75/L.125 est adopté (résolution 75/317).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.126/Rev.1, intitulé « Journée mondiale du coton ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution A/75/L.126/Rev.1, outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés

coauteurs : Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burundi, Cameroun, Chine, Comores, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Jordanie, Kenya, Liban, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nigéria, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Timor-Leste, Turkménistan, Turquie, Viet Nam et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.126/Rev.1 ?

Le projet de résolution A/75/L.126/Rev.1 est adopté (résolution 75/318).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 14 de l'ordre du jour.

Point 73 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Projet de résolution (A/75/L.127)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Saint-Kitts-et-Nevis, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.127.

M. Liburd (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de présenter le projet de résolution A/75/L.127, intitulé « Expression de solidarité et appui au Gouvernement et à la population d'Haïti au lendemain du séisme qui a secoué le pays », au titre du point 73 a) de l'ordre du jour.

Onze ans après qu'Haïti a été frappé par un séisme dévastateur, ce pays frère a de nouveau été ravagé par un tremblement de terre d'une magnitude de 7,2 le 14 août. Ce séisme a été suivi par la tempête tropicale Grace le 16 août, qui a provoqué des inondations et des glissements de terrain.

Le dernier rapport publié par l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle

a recensé au moins 2 000 morts et plus de 9 000 blessés. Selon le dernier bilan, 684 000 personnes ont besoin d'aide humanitaire, et environ 138 600 familles ont déjà intégré des centres d'hébergement dans la zone la plus touchée du pays.

Le projet de résolution exprime donc une profonde inquiétude quant aux effets dévastateurs du séisme et de la tempête tropicale qui a suivi, ainsi que quant à la nécessité de rétablir d'urgence des conditions normales pour la population. Il note également la nécessité d'élargir l'accès aux vaccins et d'intensifier leur administration pour faire face à la crise de santé publique actuelle causée par la pandémie de maladie à coronavirus.

Il réaffirme en outre qu'il est nécessaire de continuer d'appuyer résolument les premières opérations de secours humanitaire à moyen et long termes, dans un esprit de solidarité internationale et de coopération, pour faire face à ces catastrophes naturelles.

En tant qu'États de la CARICOM, nous ne soulignerons jamais assez la vulnérabilité environnementale à laquelle les petits États insulaires en développement continuent d'être confrontés. Le projet de résolution invite donc la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour accroître son soutien et encourage les organisations et institutions financières internationales à verser des contributions généreuses pour l'acheminement des secours immédiats en Haïti. Cela inclut également les donateurs bilatéraux et multilatéraux. Le projet de résolution prie le Secrétaire général de continuer d'appuyer, dans la mesure de ses pouvoirs, les activités de reconstruction menées en Haïti.

Des consultations ont eu lieu le mardi 24 août afin de solliciter les vues de tous les États Membres sur le projet de résolution. Nous remercions les délégations de leur collaboration constructive, et espérons qu'elles soutiendront le texte, tel qu'amendé. Nous espérons que ces amendements sont acceptables pour toutes les délégations, car notre principale préoccupation dans ce processus était de conserver, dans la mesure du possible, le libellé convenu.

Enfin, les États membres de la CARICOM tiennent à remercier toutes les délégations qui se sont portées coauteurs de ce projet de résolution, et demandent humblement à celles qui ne l'ont pas encore fait de faire de même.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/75/L.127.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.127, intitulé « Expression de solidarité et appui au Gouvernement et à la population d'Haïti au lendemain du séisme qui a secoué le pays ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.127, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Espagne, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Géorgie, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Nauru, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Nouvelle-Zélande, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Pérou, Qatar, Roumanie, Rwanda, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Suisse, Suède, Sénégal, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.127 ?

Le projet de résolution A/75/L.127 est adopté (résolution 75/319).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution 75/319.

M. Rodrigue (Haïti) : Je veux tout d'abord remercier vivement, au nom du peuple et du Gouvernement haïtiens, toutes les délégations pour leur soutien inestimable à la résolution 75/319, intitulée « Expression de solidarité et appui au Gouvernement et à la population d'Haïti au lendemain du séisme qui a secoué le pays », que l'Assemblée générale vient d'adopter à une écrasante majorité. Il s'agit sans aucun doute de l'expression tangible de l'attention et de la solidarité de la communauté internationale à l'égard du peuple haïtien dans ce moment douloureux de son histoire.

Une fois encore, mon pays, Haïti, a été frappé durement par une catastrophe naturelle d'envergure qui a laissé un bilan lourd en termes de pertes en vies humaines, de blessés et d'infrastructures détruites ou fortement endommagées. Toute la presqu'île du sud a été durement touchée. Toutes les communes, toutes les villes, tous les villages ont subi des dommages considérables. Une commune comme L'Asile, dans le département des Nippes, est complètement rayée de la carte. Pas une seule maison, pas un seul édifice n'a été épargné.

Il convient de souligner que moins de 48 heures après le séisme, la dépression tropicale Grace s'est abattue sur la zone sinistrée, causant d'importantes inondations qui ont augmenté les dégâts et les souffrances des populations déjà à bout de souffle. Les derniers chiffres fournis par le Centre d'opérations d'urgence national font état de plus de 2 200 morts confirmés, 332 disparus et plus de 13 000 blessés. Plus de 136 800 familles sont sinistrées et près de 700 000 personnes ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence.

En matière d'infrastructures, les dégâts sont considérables : 30 122 maisons de différentes tailles complètement détruites et 42 737 autres endommagées. Des bâtiments publics, des églises, des écoles qui servaient habituellement d'abris provisoires ont été sévèrement touchés. Des routes coupées, des ponts endommagés, des éboulements et glissements de terrain rendent difficile l'arrivée des premiers secours dans certaines zones. Le séisme du 14 août dernier et les inondations provoquées par la tempête Grace ont également eu un impact dévastateur sur l'agriculture et

l'élevage dans cette zone considérée comme le grenier du pays, infligeant de graves dommages économiques et augmentant l'insécurité alimentaire déjà sévère.

À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement haïtiens, notre profonde reconnaissance à la communauté internationale dans son ensemble, et tout particulièrement aux pays frères de l'hémisphère occidental, notamment ceux de la Communauté des Caraïbes, ainsi qu'aux organisations internationales et non gouvernementales et aux citoyens du monde, pour les manifestations de soutien et d'assistance que nous avons reçues suite à cette tragédie. La diaspora haïtienne de partout mérite également nos éloges et notre admiration pour la mobilisation rapide et efficace qu'elle a mise sur pied pour venir en aide à nos compatriotes. La rapidité de la réponse apportée par la communauté internationale et le soutien qu'elle continue d'apporter aux populations frappées sont réellement une mesure de l'esprit de compassion et de solidarité internationale qui prévaut dans les situations catastrophiques de cette envergure et dont les Nations Unies sont le symbole.

Les Nations Unies, par la voix du Secrétaire général, ont assuré le peuple haïtien de la solidarité de l'Organisation et ont promis d'être à ses côtés et de l'épauler à chaque étape de son cheminement vers la sortie de crise. L'implication de l'ONU s'est matérialisée avec la visite de deux jours qu'a effectuée en Haïti la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, au cours de laquelle elle s'est rendue sur place dans les régions affectées afin de constater par elle-même l'étendue des dégâts et de s'assurer que les actions mises en œuvre par les bureaux des Nations Unies en Haïti correspondent aux attentes et aux besoins réels des communautés victimes. Sa venue en Haïti a apporté un vif réconfort aux familles en détresse, et nous lui sommes reconnaissants de cette compassion.

L'équipe de pays des Nations Unies s'est mobilisée pour porter secours aux personnes sinistrées et les assister. Le jour même du séisme, les partenaires humanitaires locaux et internationaux, sous la direction du Gouvernement, ont rapidement lancé une opération de secours énorme. Des équipes de recherche et de sauvetage et des brigades médicales ont été dépêchées dans des zones difficiles d'accès pour essayer de trouver des survivants, fournir des soins médicaux d'urgence et apporter de l'eau potable et de la nourriture aux victimes du séisme.

Nous voulons remercier le Coordonnateur résident, M. Bruno Lemarquis, et l'équipe de pays pour leur engagement et leur dévouement. Les Nations Unies et leurs partenaires ont lancé un appel de fonds de 187,3 millions de dollars pour fournir une aide d'urgence à plus de 800 000 personnes touchées par le tremblement de terre, notamment en matière d'abris, d'eau et d'assainissement, de santé d'urgence, de nourriture, de protection et de relèvement rapide. Nous exprimons notre gratitude pour cette initiative, qui est cruciale pour faire face au défi humanitaire de taille auquel notre pays est confronté. Nous faisons appel à la générosité de tous nos partenaires internationaux et aux pays amis pour aider le Gouvernement à répondre aux besoins fondamentaux des populations touchées.

Aujourd'hui, le défi est grand pour Haïti. Déjà avant le séisme, la situation socioéconomique du pays était préoccupante en raison des effets combinés des besoins préexistants, de la crise politique en cours, des défis socioéconomiques, de l'insécurité grandissante et de l'impact de la pandémie. Le tremblement de terre et la tempête tropicale Grace sont venus aggraver considérablement un scénario humanitaire déjà complexe. Le Gouvernement pense déjà à la reconstruction. Suite à une première évaluation télésatellitaire de l'impact du tremblement de terre, les résultats ont montré que les dommages causés nécessiteraient le décaissement de 1,12 milliard de dollars. Un plan de relèvement et de développement de la péninsule du sud a été lancé avec pour objectif de mettre l'accent sur l'importance de faire le pont entre l'urgence et le développement durable ; entre le court terme et le long terme.

Cependant, grâce à la résilience du peuple haïtien, à son courage et à sa bravoure, et avec l'aide de la communauté internationale, nous sommes certains de pouvoir nous relever de cette calamité. Le Gouvernement pense déjà à la reconstruction.

C'est dans cette perspective que la résolution que nous venons d'adopter trouve sa pertinence. En effet, en demandant à la communauté internationale d'intensifier son aide humanitaire et ses efforts de relèvement d'Haïti, la résolution lance un appel pressant aux partenaires en vue de donner au pays l'appui nécessaire pour faire face à cette situation catastrophique. À ce stade, nous aurons besoin d'un appui généreux, soutenu et cohérent afin de reconstruire le pays sur de nouvelles bases et de renforcer les perspectives de son développement durable.

M. Biang (Gabon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens, au nom du Groupe des États d'Afrique, à présenter mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple haïtiens à la suite du récent séisme dévastateur qui a frappé la nation haïtienne. Ce séisme, qui est le deuxième en une décennie, a frappé Haïti à un moment où le pays commençait à trouver de nouveaux moyens d'oeuvrer à l'apaisement, après la mort du Président Jovenel Moïse et alors que l'incertitude politique commençait à se dissiper grâce à la formation du nouveau Gouvernement. Les terribles scènes de destruction, la perte de vies humaines et la disparition de moyens de subsistance, au beau milieu de la pandémie, mettent véritablement à l'épreuve la résilience physique et mentale du peuple haïtien.

Par solidarité avec le peuple haïtien, le Groupe des États d'Afrique appuie pleinement la résolution 75/319, présentée par la Communauté des Caraïbes. Nous souscrivons en particulier à l'appel à renforcer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par le système des Nations Unies, ainsi que toutes ses résolutions sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophe naturelle, de la phase des secours à celle de l'aide au développement, dans l'intérêt d'Haïti.

Nous demandons instamment à tous les organismes humanitaires de ne pas relâcher leurs efforts et de continuer à mobiliser toutes les ressources nécessaires pour venir en aide au pays dans ce moment difficile. Nous encourageons les institutions financières internationales à appuyer la reconstruction d'Haïti en proposant des arrangements financiers souples en cette période de vulnérabilité. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique félicite la Communauté des Caraïbes, l'ONU et toutes les organisations étatiques et non étatiques qui se sont portées au secours d'Haïti.

Enfin, nous exhortons tous les États Membres à se rassembler pour témoigner leur affection au peuple haïtien et à appuyer pleinement la résolution 75/319, qui vise à fournir l'aide humanitaire dont Haïti a tant besoin, ainsi que le développement et la prospérité durables de ce pays.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se tiennent aux côtés du peuple haïtien en ces heures difficiles, tandis qu'il tente de se relever d'une série de crises multidimensionnelles. En l'espace de trois jours, Haïti a été frappé par deux catastrophes naturelles : un séisme dévastateur d'une magnitude de 7,2 suivi d'une dépression tropicale.

Ces événements ont fait plusieurs milliers de morts et des dizaines de milliers de blessés, des centaines de milliers de personnes ont perdu leurs maisons et les infrastructures critiques ont été considérablement endommagées. Nous présentons nos condoléances à toutes les personnes touchées.

Les déplacés ont désespérément besoin d'hébergements d'urgence, de vivres, d'eau, de médicaments et d'autres articles non alimentaires. Les communautés touchées étaient déjà aux prises avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la violence des gangs et l'insécurité. Le plan de réponse humanitaire 2021 pour Haïti n'est actuellement financé qu'à hauteur de 16 %, soit un déficit de financement de près de 200 millions de dollars, sans compter l'appel éclair de la semaine dernière pour un montant de 187 millions de dollars. Nous devons agir ensemble, sans attendre, et fournir des secours urgents au peuple haïtien.

Les États-Unis sont fiers de s'être portés coauteurs de la résolution 75/319, que nous venons d'adopter. Nous sommes également fiers d'avoir intensifié nos efforts pour fournir une aide d'urgence au cours des deux dernières semaines. Sous la direction de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Équipe spéciale mixte pour Haïti des États-Unis a mené 364 missions, aidé ou secouru 436 personnes et fourni plus de 73 tonnes d'articles de secours. L'Équipe d'aide et de secours d'USAID en cas de catastrophe est arrivée en Haïti peu après le séisme et a évalué les besoins, déterminé les priorités et acheminé une assistance par voies aérienne, terrestre et maritime. Notre équipe a pu atteindre plus d'une douzaine de communautés durement touchées dans le sud-ouest d'Haïti, et d'autres missions sont prévues en vue de fournir une aide supplémentaire à la population dans les plus brefs délais. USAID collabore étroitement avec les organisations partenaires de l'ONU, notamment le Programme alimentaire mondial, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Organisation internationale pour les migrations, afin d'identifier ensemble les besoins humanitaires critiques et d'y répondre. Le 26 août, durant une visite officielle en Haïti, l'Administratrice d'USAID, Samantha Power, a annoncé une contribution financière supplémentaire de 32 millions de dollars à l'appui des efforts de secours. Ces mesures reflètent notre volonté inébranlable de fournir des secours humanitaires en temps utile aux personnes dans le besoin. Nous demandons instamment aux autres États Membres de faire de même.

Néanmoins, la coopération et la coordination nécessaires pour relever les défis humanitaires ne peuvent se limiter à de simples mesures de réaction. Les États-Unis réaffirment leur volonté de longue date de travailler avec les partenaires mondiaux pour renforcer la résilience des pays face aux effets de la crise climatique ainsi que leur aptitude à mieux se préparer et à intervenir en cas de catastrophes naturelles. Cela passe notamment par le partage des connaissances, des données et des outils pour aider les pays à prévoir les changements, à s'y préparer et à s'y adapter. Dans l'immédiat et à moyen terme, nous demeurons déterminés à contribuer à fournir des secours et un appui au peuple haïtien. Nous exhortons d'autres pays à s'associer à nos efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je m'associe aux États Membres et à la communauté mondiale pour exprimer ma compassion au Gouvernement et au peuple haïtiens à la suite de la dévastation et des pertes humaines causées par le récent séisme et au fardeau supplémentaire qu'a représenté la tempête tropicale Grace.

Le spectre des effets des changements climatiques et des catastrophes est visible dans une grande partie des Caraïbes, une situation que j'ai eu la possibilité

d'observer par moi-même durant ma récente visite. Alors qu'Haïti était toujours en train de se relever du séisme de 2010, le séisme du 14 août est venu aggraver plus encore les problèmes socioéconomiques et humanitaires dans le pays. Je m'associe donc à l'appel collectif à la solidarité mondiale afin de fournir des secours humanitaires immédiats et d'engager des efforts de relèvement pour aider le Gouvernement et le peuple haïtiens à reconstruire en mieux.

Conformément à l'appel que j'ai lancé en faveur de vaccins pour tous, j'exhorte à redoubler d'efforts pour faire en sorte que l'ensemble de la population haïtienne soit vaccinée afin d'éviter une catastrophe encore plus grande. Comme je l'ai dit et répété, il est impératif, sur les plans moral et pratique, que nous offrions une couverture vaccinale universelle, avec un appui particulier aux plus pauvres et aux plus vulnérables.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 73 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 heures.